



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 00848

Numéro SIREN : 421 100 645

Nom ou dénomination : LA BANQUE POSTALE

Ce dépôt a été enregistré le 03/09/2014 sous le numéro de dépôt 82852

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 03-09-2014

N° DE DEPOT : 2014R082852

N° GESTION : 2005B00848

N° SIREN : 421100645

DENOMINATION : LA BANQUE POSTALE

ADRESSE : 115 rue de Sevres 75275 Paris cedex 06

DATE D'ACTE : 25-08-2014

TYPE D'ACTE : Extrait de procès-verbal

NATURE D'ACTE : Nomination(s) de membre(s) du conseil de surveillance



LA BANQUE POSTALE
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 3 413 734 750 euros
Siège social : 115 rue de Sèvres 75275 Paris cedex 06
421 100 645 RCS Paris

EXTRAIT

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 25 AOUT 2014**

Le 25 août 2014, à 8 heures,

Les actionnaires de La Banque Postale se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social de la société, 115 rue de Sèvres 75275 Paris cedex 06, sur convocation faite par le Directoire.

Les membres de l'Assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

Monsieur Marc-André Feffer, préside la séance en sa qualité de Vice-Président du Conseil de Surveillance.

Monsieur Yves Brassart et Monsieur Didier Ribadeau-Dumas, actionnaires présents et acceptants, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Bernard de Marnhac assume les fonctions de Secrétaire.

KMPG Audit et PricewaterhouseCoopers Audit SA, Commissaires aux Comptes, régulièrement convoqués, sont absents, excusés.

Monsieur Laurent Le Boterve, Secrétaire du Comité d'Entreprise est absent, excusé.

Monsieur Dominique Bocquet, Commissaire du Gouvernement est absent, excusé.

Le bureau ainsi constitué, le Président constate que l'Assemblée, réunissant le quorum des actions requis par la loi, est légalement constituée et peut valablement délibérer.

-
1. Nomination d'un membre du Conseil de surveillance ;
 2. Pouvoirs en vue des formalités.
-

Première résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme en qualité de membre du Conseil de surveillance, Monsieur Jean-Paul Forceville, demeurant 24 rue Petion 75011 Paris, pour la durée restant à courir du mandat de l'ensemble des membres du Conseil de surveillance, soit jusqu'au 26 février 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.